

## Compte-rendu de la réunion d'information

### Projet d'ouverture paysagère sur la commune de Gestès

Gestès, mercredi 2 mars 2016

#### Etaient présents :

Jean-Jacques MARFAING, adjoint au Maire de Gestès

Elodie ROULIER, chargée de mission forêt-bois au PNR des Pyrénées Ariégeoises

6 habitants et propriétaires

Monsieur Marfaing introduit la séance et présente le projet envisagé : se regrouper pour faire un projet bénéfique pour la commune. Il s'agit de rouvrir le paysage sous le village et d'entretenir ces terrains par le pâturage ensuite. Il rappelle que le PNR intervient sur ce projet en appui à la mairie.

Plusieurs propriétaires présents n'ayant pas pu assister à la première réunion publique, un rappel du projet est fait par Elodie Roulier du PNR.

### I. Présentation du projet

Cf. diaporama de présentation du projet, joint à ce compte-rendu

#### Evolution de la végétation autour du village

La progression de la forêt depuis la fin du XIXe siècle a fermé le paysage. A Gestès, la forêt a gagné tout autour du village. Seules les estives sont encore dépourvues de forêts, bien qu'une grande partie soit en cours de colonisation par des espèces de lande. L'évolution démographique et économique du territoire (forte diminution de la population, déclin de l'agropastoralisme) explique cette **évolution du paysage dont les conséquences sont multiples : paysagères (fermeture des vues) et sociales (enfermement)**. De plus, la fermeture du paysage s'accompagne d'une augmentation des risques, notamment le risque incendie.

#### Le projet de réouverture paysagère

- Le secteur envisagé se situe sous le village. Il concerne 77 parcelles et représente 3,7 hectares.
- **Objectifs** : retrouver la vue vers la vallée, revoir le village depuis les versants opposés, retrouver des vues vers la chapelle St Nicolas et le Christ.
- Essences d'arbre présentes : Frêne, noisetier, chêne, noyer, merisier....
- **3 conditions de mise en œuvre du projet** : 1. L'accord des propriétaires (la majorité des terrains sont privés) ; 2. Trouver une solution technique et financière pour les travaux de coupe des bois ; 3. Trouver des solutions pour l'entretien des parcelles après coupe.

### II. Etat d'avancement du projet

Cf. diaporama de présentation du projet, joint à ce compte-rendu

#### Etat des réponses de principe des propriétaires

- Un retour très positif : 97% de la surface du projet avec un avis favorable des propriétaires ;

→ 7 parcelles (3% de la surface du projet, soit 0,1 ha) en attente de réponse.

### **Propositions techniques et financières pour la réalisation des travaux**

Deux visites avec des exploitants forestiers locaux ont été réalisées en novembre 2015 et février 2016. Elles ont permis de formuler deux propositions techniques et financières pour réaliser le chantier :

- La première correspond à : coupe des arbres de plus de 15 cm de diamètre à hauteur d'homme, ébranchage sur le parterre de la coupe, mise en andain des rémanents. Dans un second temps, nettoyage des rémanents par un employé communal. Bilan financier prévisionnel : - 4 810 €.
- La deuxième correspond à : coupe des arbres de plus de 15 cm de diamètre, débardage des arbres entiers, broyage des rémanents en bord de route. Bilan financier prévisionnel : - 2 550 €

La deuxième proposition est préférée par tous les présents à la réunion, car elle est moins coûteuse et plus pratique : la gestion des rémanents est mécanisée donc plus rapide, et à la fin du chantier le parterre de la coupe est propre.

Pour que l'opération puisse avoir lieu, il faut organiser un chantier groupé, avec un seul interlocuteur pour l'exploitant. Pour cela, il faut que les propriétaires donnent mandat à la commune pour organiser le chantier sur leur parcelle. La commune, mandatée par les propriétaires, sera donc chargée de : signer le contrat avec l'exploitant pour l'ensemble des parcelles, suivre le chantier et s'assurer de sa bonne réalisation. La commune prendra en charge le coût financier de l'opération, dans la mesure où celle-ci profite à l'ensemble du village.

### **Propositions techniques et financières pour la réalisation de l'entretien**

Une solution collective pour l'entretien des parcelles après la coupe apparaît comme la solution la plus réaliste. Il s'agira de mettre en place du pâturage sur les parcelles du projet, en lien avec le projet d'installation agricole sur la commune.

Le pâturage implique :

- le groupement des parcelles, soit par mandatement de la mairie, soit *via* la création d'un groupement des propriétaires,
- la mise en place d'une convention de pâturage entre le représentant des propriétaires et l'éleveur,
- la réalisation d'un plan de pâturage à annexer à la convention, pour définir les objectifs de contrôle de la repousse de la végétation et la meilleure façon de conduire le troupeau pour y parvenir,
- la pose de clôtures et l'installation de points d'eau en fonction des besoins d'entretien.

Il est rappelé que **Claire Forgeron et Loïc Albert aimeraient s'installer sur la commune de Gestiers en ovin**. Présents à la première réunion publique, ils avaient expliqué leur projet. Berger depuis plusieurs années sur les estives de Gestiers, Loïc connaît bien le terrain et envisage l'installation du côté de la chapelle St Nicolas. De plus, le couple est installé depuis longtemps dans la vallée, ce qui leur donne une connaissance assez précise du territoire et de ses besoins en agriculture. Il n'y a aujourd'hui aucun éleveur sur Gestiers. L'entretien des terrains réouverts serait donc confié à Claire et Loïc si leur installation aboutit.

Une **étude foncière** a été réalisée sur la commune pour étudier le périmètre qui leur permettrait de s'installer. La zone en question s'étendrait sur environ 200 ha au nord du village. Une réunion avec les propriétaires concernés sera organisée aux prochaines vacances scolaires pour en discuter.

## **III. Echéances à venir**

### **Concernant le chantier forestier :**

- Après discussion avec la salle, la **solution retenue pour les travaux** est la deuxième proposition (broyage des rémanents). Coût estimé : 2 550 €. Il sera pris en charge par la commune.

- Les **conventions de mandatement** vont être envoyées aux propriétaires pour qu'ils donnent pouvoir à la mairie d'organiser le chantier sur leurs parcelles. **Les propriétaires devront renvoyer en mairie les conventions signées d'ici à la fin du mois de mai 2016** afin de pouvoir programmer la réalisation du chantier forestier à l'automne 2016.
- Les propriétaires souhaitant **conserver certains arbres sur leurs parcelles** sont invités à se rapprocher d'un membre du conseil municipal aux mois de **juillet ou août** pour identifier les arbres concernés. Ceux-ci seront marqués par un seul et même opérateur avant le démarrage du chantier forestier.

#### **Concernant le projet d'installation agricole et l'entretien des parcelles :**

- **Réunion en avril** avec les propriétaires concernés pour présenter le périmètre sur lequel pourrait s'installer Claire Forgeron et Loïc Albert. Il s'agit d'un secteur partant du Pouech et allant jusqu'à la zone d'estive.
- Un plan de pâturage sera réalisé en coopération avec les futurs éleveurs pour contrôler la repousse de la végétation sur la zone coupée. Il sera présenté lors d'**une 3<sup>e</sup> réunion** publique afin de le valider avec les propriétaires.

### **IV. Echanges et questions**

- **Peut-on garder quelques arbres ?**
  - L'objectif du projet est de retrouver un paysage ouvert et des vues dégagées, cela n'implique par forcément de couper tous les arbres. Les fruitiers par exemple sont généralement assez bas et ne gênent pas la vue. Les propriétaires qui le souhaitent devront faire le point avec un membre du conseil municipal cet été pour préciser les arbres qu'ils souhaitent conserver.
  - Cependant, l'expérience montre que quelques arbres seulement peuvent suffire à boucher la vue. Il faut donc faire attention à ne pas en garder trop, ou du moins à ce que ceux qui sont conservés ne soient pas déterminants pour la réouverture.
- **Comment les éleveurs qui veulent s'installer envisagent de le faire ? Dans quels délais ? Où se situeraient les bâtiments ?**
  - Une installation agricole est quelque chose qui prend du temps. Tout le monde en est conscient. Il faut faire beaucoup de démarches administratives et trouver le foncier nécessaire pour faire pâturer les troupeaux et construire les bâtiments. Pour l'instant, Loïc Albert fait des démarches auprès de certains propriétaires pour acheter des terrains en bordure de village, vers la croix, pour y construire les futurs bâtiments d'élevage. Jusqu'à présent, il n'a pas obtenu les accords nécessaires mais serait en bonne voie.
  - Le calendrier prévu pour l'installation prévoit notamment le temps nécessaire pour construire les bâtiments, amener l'eau et l'électricité, créer les accès... Une installation fin 2017 / début 2018 est envisagée.
- **Sur combien de communes de tels projets sont menés ?**
  - Dans le Vicdessos, le PNR accompagne 6 autres communes sur des projets similaires : Goulier (chantier réalisé en 2014), Suc et Sentenac (chantier réalisé en 2015), Illier et Laramade (petit chantier en cours), Sem (petit chantier en cours), Lercoul (installation d'un couple avec un petit troupeau de chèvres, abattage progressif des arbres, fabrication de savons), Auzat (démarrage du projet autour du hameau d'Olbier).
  - Dans le Couserans, 5 communes se sont lancées : Galey et Augirein dans la vallée de la Bellongue, Le Port, Engomer et Encourtiech.